

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR,

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. II.

QUÉBEC, JEUDI 8 SEPTEMBRE, 1859.

No. 21

CONDITIONS DE CE JOURNAL

L'OBSERVATEUR

PARAIT

UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, au No. 26, rue D'Aiguillon, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinq chelins par année, payables INVARIABLEMENT d'avance.

Nous prévenons nos abonnés et le public, que monsieur JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

L'ASSEMBLEE DU 12 SEPTEMBRE

Lundi prochain aura lieu, à la Salle Musicale, l'assemblée au sujet du Chemin de fer du Nord. Tout le monde s'attend à voir du merveilleux. Le maire Langevin, a pris, dernièrement, des leçons du professeur Jacob afin de faire gober plus facilement ses projets au public; le docteur Robitaille montrera la pelle avec laquelle doit être levée la première pelletée de terre; et l'honorable Cauchon dominera l'assemblée en criant: Embarque! embarque! embarque pour... le ministère!!!

Nous espérons toutefois que, malgré la diversité d'opinions, tout se passera paisiblement.

On parle beaucoup de projets plus ou moins bons qui seront soumis à cette assemblée.

LE CANADIEN MURMURE!

Voici quelques lignes d'une correspondance publiée dernièrement sur le "Canadien." C'est sans doute accidentellement que monsieur Barthe en a permis l'insertion, car le ministre Cartier, Simard et compagnie ne sont pas menagés:

"Le gouvernement, toujours complaisant pour ses créatures, a exempté de droits les ancres d'un gros calibre, mais ceux plus petits, en usage à Gaspé, sont frappés d'un impôt, et cela pour favoriser la maison Chinic, Simard et Méthot, qui vendent à seize sous la livre les ancres que l'on pouvait acheter sur les marchés angais à cinq sous la livre!

Que pouvons-nous attendre de l'adminis-

tration actuelle? Dernièrement, le procureur-général Cartier, en soirée à Gaspé, où l'on discutait entr'autres choses l'importance du rappel du traité de réciprocité, et où l'on exposait d'une manière lucide tous les dommages que nous causent nos avides et insatiables voisins des Etats-Unis, s'est permis de proférer ce mot si impolitique: "Si vous ne pouvez vous-même exploiter vos pêcheries, il est juste que les étrangers s'en emparent"(textuel). Je me dispense de tout commentaire, persuadé que l'honorable premier, dans sa haute position, ne saura trouver d'imitateurs."

UN MIRACLE!

Pendant toute la dernière séance, les conseillers ont délibéré paisiblement. Pas un mot injurieux, n'est venu troubler l'harmonie de la soirée! Enfin, si, pendant cette séance, les conseillers n'ont pas toujours agi avec sagesse, ils se sont, du moins, comporté sagement. C'est beaucoup. Cadure-ra-t-il! Espérons que oui! En attendant, au moyen de la presse, améliorons, autant que possible, la race des...conseillers! On fera bien d'eux quelque chose! Ainsi-soit-il!

On vient de nous adresser un pamphlet de 70 pages contenant la traduction des débats du célèbre procès de l'honorable Daniel E. Sicles. Monsieur Médéric Lauctôt, le traducteur, quoiqu'en dise La Minerve et quelques autres journaux de la même couleur, a certainement droit à des éloges, et les messieurs du barreau lui sauront gré d'avoir traduit en français ce qui touche à des points de loi de la plus haute importance.

Ce pamphlet a été imprimé au bureau du "Pays" et fait honneur à cet atelier.

Pierre Gauvreau, le certificateur des comptes frauduleux de Baby a été élu l'un des présidents de la section Saint-Jean Hélas! L'an dernier on avait élu le fameux Joseph Larose, le surveillant patenté du gouvernement. Véritablement on ne veut point que la section Saint-Jean se relève, car autrement on choisirait bien des officiers capables de faire honneur aux Canadiens sous le rapport intellectuel et sous celui d'homme public.

A propos: ceux qui ont élu maître Gauvreau, niaient l'an dernier, aux résignataires le droit d'avoir une élection prépa-

ratoire; cette année ils trouvent qu'une élection préparatoire est légale! Est-ce que les réglemens seraient changés maintenant?

Comme il l'avait, dernièrement, annoncé, monsieur Louis Pelletier, vient de publier son système de sténographie. Ce monsieur devra, ce nous semble, remonter un encouragement proportionné à son mérite qui est bien grand, si l'on considère les avantages immenses que son système sténographique offre à toute personne désireuse de devenir sténographe. Le prix de cette ouvrage n'est que de trente sous, soit 25 cents.

Nous aimerions à savoir pourquoi le rapport du Maire Langevin n'est point signé par son collègue, l'avocat Casault? Le maire nous dit avoir le consentement de son collègue, qui nous l'asure?

La fin de l'article "Métropole et colonies" forcément remis au prochain numéro

ROUSSEAU ET UN AMI.

L'AMI.—Où allez-vous donc docteur? Vous me semblez bien pressé.

ROUSSEAU.—*Sapristi!*, je m'en vais voir un malade.

L'AMI.—Bah! que vous arriviez un peu plus tôt ou un peu plus tard, il n'en mourra pas moins; causons un peu politique.

ROUSSEAU.—Voyons, voyons, dépêchez-vous!

L'AMI.—Diantre! vous êtes trop pressé! Vous ne devez pourtant point lire, ce soir, dans les astres?

ROUSSEAU.—Finissons en, s'il vous plaît. Que vouliez-vous me dire?

L'AMI.—Pardon, je ne voulais rien vous dire, je désirais vous demander quelque chose; mais puisque vous êtes pressé....

ROUSSEAU vivement.—Ah! ça ne fait rien, parlez, parlez!

L'AMI.—Et votre malade?

ROUSSEAU.—Ah! il guérira bien sans moi!

L'AMI.—Je voulais donc vous demander pourquoi *L'Observateur* vous décoche tant de traits?

ROUSSEAU.—*Sapristi!* voyez-vous, j'ai su, par mes services passés, m'acquérir, une position que tout le monde envie;

voilà pourquoi *L'Observateur* me fait la guerre ? Car que lui ai-je fait au rédacteur de ce journal ?

L'AMI.—On m'a dit que *L'Observateur* vous était opposé parce que vous faisiez souffrir, surtout, les animaux !

ROUSSEAU.—Les animaux ? Mais, *sapristi*, comment puis-je faire du mal aux bêtes, puis que je les aime au point de les faire péindre !

L'AMI.—Écoutez : Je veux bien croire que vous êtes un galant homme, ou un homme galant, à votre choix, mais je vous dis ce que j'apprends.

ROUSSEAU.—Eh ! bien, qu'apprenez-vous ?

L'AMI.—Qu'en dix-huit cent trente-sept, pendant votre incarcération, vous avez fait secher un lièvre.....

ROUSSEAU.—Un lièvre !..... (A part) Maudit lièvre ! que je m'en veux de ne pas l'avoir mangé !

L'AMI.—Et qu'avec la peau du dit lièvre vous avez fait des couleurs pour peindre votre cheval et votre pilon !

ROUSSEAU.—Monsieur ne croyez pas un mot de cette histoire !

L'AMI.—Mais enfin c'est de l'histoire. De plus, on prétend que vous voulez vous constituer le chef d'une nouvelle école dont on nomme déjà les élèves....

ROUSSEAU.—Et quels sont ces élèves ?

L'AMI.—On cite le capitaine Achille Bussière, dont le papa fabrique des emplâtres pour redresser les yeux et guérir du mal de dents.

ROUSSEAU.—Qui encore ?

L'AMI.—Baptiste Plamondon, Bertrand Bras-de-fer, votre neveu, Verget-Dochène, Jobin, sculpteur et plusieurs autres qui ébranlèrent, si souvent *L'institut Catholique de Saint-Roch*, jusque dans sa base.

ROUSSEAU.—Ah ! *sapristi* ! vous savez donc tout ?

L'AMI.—A peu près.

ROUSSEAU.—Il est vrai que ces chers petits devraient, comme moi, étudier l'astronomie ; mais c'est égal, je veux que le rédacteur de *L'Observateur* cesse de se servir de mon nom, ou je lui envoie un cartel. Je le jure sur la queue de Rossinante.

L'AMI.—Docteur ne faites point de serments que vous ne sauriez tenir ! Vengez-vous par la plume. D'ailleurs c'est facile ; n'avez-vous pas un journal à votre disposition ?

ROUSSEAU.—Quel journal ?

L'AMI.—Eh ! mais, ne faites donc pas l'étonné ! Vous savez bien que je sais que la vieille presse de bois que vous et quelques autres grands hommes de rien avez achetée, est chez maître Achille Bussière. Je sais aussi que vous faites tous vos efforts pour que le public ne sache point que les diatribes les plus sales sont imprimées dans un grenier et par un Grenier !.....

ROUSSEAU.—Assez, assez, monsieur, je vous quitte pour mon malade.....

TACHÉ ET BOUCHER.

TACHÉ.—Ah ! ça mon cher Boucher, a quoi pensez vous donc ?

BOUCHER.—Nom de *diou* je pense à mon salut !

TACHÉ.—Savez-vous qu'avec votre anglomanie vous nous avez mis dans de vilains draps ?

BOUCHER.—Mais réfléchissez donc que j'agis d'après les ordres de la très sainte compagnie !

TACHÉ.—Soit, mais mettez-vous, alors, au service de la bonne compagnie !

BOUCHER.—Ah ! ça que me chantez vous donc là ?

TACHÉ.—Je ne chante pas, je parle sérieusement. Tramons des complots dans l'ombre mais jamais au grand jour, c'est plus prudent !

Au dernier concert de monsieur D. le chevalier Taché entendant chanter "La Lisette de Béranger" fut si scandalisé, qu'il prit la fuite ! Arrivé à la porte, il s'aperçut qu'il avait oublié son feutre. Alors s'adressant à un gamin :

—*Petit*, dit-il, va chercher mon *tuyau* !

Au sortir du théâtre, le chevalier écrivit un article dans lequel il attaquait vertement une artiste aussi respectable que distinguée, mais quelqu'un parvint à le disuader d'insérer l'article dans *Le Courrier du Canada*. L'insertion ne nous aurait point surpris, car un lourdaud fut-il chevalier, ne saurait être galant.

On nous a montré une lettre stupide dans laquelle le chevalier prétend que cette chanson de Béranger n'est pas digne d'une bonne société !

Chevalier, dans des réunions où vous ne serez jamais admis, malgré toute votre sainteté, ou la chante.

M. Taché qui se bouche les oreilles quand il entend chanter. "La Lisette de Béranger !" Ah ! c'est trop fort ! Il est permis d'être scrupuleux, mais à toute chose il faut des bornes.

Badinage à part, les scrupules du chevalier Taché sentent diablement l'hypocrisie. Aussi ne reste-t-il plus qu'à lui dire : Cache toi Tartuffe !

Dans ce drôle de monde, le chevalier Taché est bien le plus drôle des drôles. Un jour, un farceur réussit à placer sur la table du saint chevalier un numéro de *L'Observateur*. A peine notre saint homme se fut-il aperçu de cette profanation, qu'entrant, aussitôt, dans une sainte colère, il se précipita sur le papier, le chiffonna, le broya et, finalement, le mit en pièces, en s'écriant : "Quel est le malheureux qui s'est permis de placer, ici, ce s....é m....t papier ?

—Jean P...quet adore le ministère actuel. Aussi quand on lui fait remarquer

que le pays est tellement mal gouverné que la misère règne affreusement chez toutes les classes, il répond :—Oh ! ne faut-il pas qu'il y est toujours des pauvres ? —Sans doute, lui répondit, un jour, un voisin, mais des pauvres... desprit !

—Deux correspondants se font la guerre sur le *Canadien* à propos du théâtre. Il faut voir comment "Un homme du monde nullement bigot" représente le théâtre ; Selon lui, c'est l'enfer mis en scène ! De son côté, "Figaro, fils" lui répond que le théâtre instruit mieux que cent gros livres.

Il aurait pu ajouter que le mal qui se commet au théâtre provient presque toujours, moins des pièces qu'on y joue, que de causes qui se rencontrent partout et qu'il est presque impossible de contrôler. Exemple : Les deux derniers bazars qui ont eu lieu dernièrement en cette ville n'étaient, certes, pas établis dans un but démoralisateur ; eh ! bien, au dire de tous ceux qui y sont allés, il s'est commis à ces deux bazars, des choses dont on aurait rougi de parler pendant les représentations données par la Troupe Française. Cela prouve qu'en toute chose, ce n'est pas l'œuvre mais le but qu'il faut considérer. Autrement, parcequ'il se commet beaucoup de mal dans les églises, il faudrait donc les démolir ou les fermer ?

D'ailleurs le théâtre n'est pas plus immoral, aujourd'hui, lorsque les recettes se font au profit des laïques, qu'il ne l'était quand le curé de la Pointe-Levy, priait des amateurs de Québec de donner des représentations, pour l'aider à terminer son couvent.

"Que ceux qui se sentent morveux se mouchent !"

Un journal charivarique de Paris contenait dernièrement une caricature représentant Napoléon mettant dans un sac, un coq, un chat, un chien, un serpent et un singe. L'empereur d'Autriche le regarde faire et lui demande :

—Que faites-vous donc là ?

—Une confédération Italienne ! répond l'empereur. Et vous me ferez le plaisir d'y mettre la main.

—Volontiers, répliqua, François-Joseph, mais à condition d'y mettre aussi mes 800,000 griffes ! (C'est-à-dire ses 800,000 soldats !)

C'est en petit la situation actuelle des deux Canadas.

MONSIEUR MAROIS GRAND HOMME D'AFFAIRES !

—Ce bon monsieur Marois que les déposants de la *Caisse d'Economie de Saint-Roch* regardent comme l'un des libérateurs de leurs... livrets vient d'être frappé d'un grand malheur ! Un déposant ayant consenti à lui vendre à perte un livret de £100 l'associé de la maison Prevost, Brunet et compagnie se trompa, en ne

déduisant pas deux paiements de cinq louis donnés à l'avance au déposant. En possession du chèque, le déposant courut à la banque, et quand ce pauvre monsieur Marois revit le déposant, celui-ci fit sonner joyeusement de belles pièces d'or! Maître Marois voulut bien expliquer son erreur au déposant, mais celui-ci lui répondit qu'il retenait le surplus en compte sur ce que les directeurs de la Caisse lui doivent encore!

— "C'est bien, reprit, alors, maître Marois, au lieu de charger douze chelins et demi je demanderai quinze chelins par louis aux directeurs!"

Et c'est ainsi que les hommes à bons principes font. . . leurs affaires!



— Dis donc, Pointer, puisque notre collier nous préserve d'être empoisonnés, et que, comme le maire, nous payons la taxe capitale; en vue des changements ministériels nous devrions faire application pour avoir notre entrée au ministère!

— Tu as raison, Castor, d'autant plus qu'à présent, on s'occupe plus de nous que des citoyens.

EXTRAITS POUR RIRE.

** Le grand Condé, ennuyé d'entendre un fait parler sans cesse de "monsieur son père et de madame sa mère," appela un de ses gens, et lui dit: "Monsieur mon laquais, dites à monsieur mon cocher de mettre mes chevaux à monsieur mon carrosse."

** Voici un mot qu'on attribue à M. La Fontaine, qui donne maintenant des représentations aux Célestins de Lyon.

Le jeune comédien se trouvait dans un café. A une table voisine étaient assis deux jeunes gens qui le reconnurent. L'un d'eux qui, paraît-il, a des prétentions à être un homme d'esprit, dit à l'autre:—Je parie de faire poser La Fontaine.—Comment cela?—Tu vas voir. Et son chapeau à la main, notre jeune homme s'avança vers M. La Fontaine qui, ayant entendu la conversation, se tenait sur la défensive.—Pardon, monsieur, lui dit-il, n'êtes-vous pas M. La Fontaine?—Oui, monsieur, qu'y a-t-il pour votre service?—Je désirerais savoir si ce n'est pas vous qui avez fait les fables de La Fontaine.—Non, monsieur, mais je suis de la famille du fabuliste, et la preuve, c'est vous qui me la fournissez.—Comment?—Certainement, vous le voyez, comme le fabuliste, je fais parler les bêtes.

** On demandait au sage Bias quelle était la plus dangereuse et la plus méchante de toutes les bêtes. Il répondit: "Parmi les bêtes sauvages, c'est le tyran; parmi celles qui sont apprivoisées, c'est le flatteur."

** Un homme étant tombé du haut d'une échelle sans se blesser, quelqu'un lui dit: "Dieu vous a fait une belle grâce. Comment! dit-il, il m'a fait une belle grâce? Il ne m'a pas fait grâce d'un échelon!"

** Un écolier s'étant allé baigner pour la première fois, pensa se noyer. Effrayé du péril qu'il avait couru, il jura qu'il ne se mettrait plus dans l'eau qu'il n'eût appris à nager.

NOUVELLES D'EUROPE.



Les nouvelles politiques n'offrent pas un intérêt bien grand.

On écrit de Paris que l'amnistie générale récemment annoncée par Napoléon, bien qu'ayant causé une grande surprise, a néanmoins satisfait toutes les classes.

Louis Blanc a, néanmoins, refusé de se placer de nouveau sous les lois de la France.

Le cardinal Antonelli a résigné la présidence du conseil de Rome, tout en gardant la charge de secrétaire de l'état.

La conférence de Zurich ne paraissait faire aucun progrès.

Le *Great Eastern* devait quitter la Tamise le 3 septembre et faire voile, le 15, pour l'Amérique.

Le roi d'Oude retenu prisonnier pendant la révolte des Indes, vient d'être relâché par le gouvernement.

On écrit de Paris que les maréchaux

Canrobert et Niel s'étaient battus en duel et que Niel avait été tué.

Les obstacles que l'Autriche suscite dans l'ombre à la formation de la confédération italienne font réfléchir Napoléon sur la nécessité de ramener tous les partis sous ses étendards.

Les fortifications d'Anvers causaient beaucoup de malaise dans les cercles politiques à Paris. Le chevalier Farini a quitté Modène pour aller assumer la dictature que veut absolument lui donner le peuple de Parme.

AUTRES NOUVELLES.

Canrobert et Niel ne se sont pas battus en duel; ils sont néanmoins en mésintelligence.

Victor Hugo a déclaré ne vouloir rentrer en France que quand la liberté regnera dans son pays.

L'assemblée nationale de Modène a décrété unanimement la déchéance des princes de la maison de Hapsbourg.

L'annexion de Modène au Piedmont a été aussi votée unanimement au scrutin. La Toscane a imité Modène.

NOUVELLES DIVERSES.

INCENDIES.—Hier (1 septembre) dans l'après-midi un incendie a détruit à la Pointe-Lévi 6 ou 7 maisons avec le vaste magasin de M. Tibbitts. Le quai sur lequel était bâti le hangar a été brûlé à fleur-d'eau.

Mardi vers deux heures du matin le feu éclata dans une maison en bois, occupée par T. Quinn, tonnelier, rue Champlain. La bâtisse fut entièrement consumée. Le fonds et les meubles étaient assurés pour \$1000.

L'église catholique de Hamilton, Haut-Canada, est devenue la proie des flammes le 30 ult., vers deux heures du matin. La perte est estimée à \$15,000 ou \$20,000.

(*Canadien*, 2 septembre.)

ÉDIFICES PUBLICS A OTTAWA.—MM. Fuller et Jones ont obtenu le premier prix pour le plan du palais législatif.

MM. Stent et Lane, le premier prix pour celui des bureaux publics.

MM. Cumberland et Storm, le premier prix pour celui de l'hôtel du gouvernement. (*Journal de Québec*.)

—Un incendie désastreux a consumé bon nombre de maisons, au coin des rues Gould et Victoria, à Toronto: on pense que c'est l'œuvre d'un incendiaire: la perte est estimée à plus de quarante mille piastres.—(*L'Ere Nouvelle*.)

—Mardi dernier, des ouvriers de M. Turcotte ont trouvé, en creusant et nivelant la rue qui se trouve en face du bureau du chemin de fer d'Arthabaska, des osse-

ments humains, des os du crâne, des jambes et des cuisses, ce qui fait présumer que plusieurs cadavres ont dû être entérés là autrefois.—(Idem. 1er septembre.)

—Le *Morning-Chronicle* qui avait annoncé l'arrivée du prince de Galle a contredit son avancé. L'un des précepteurs et l'un de médecins du prince arrivent seuls à Québec.

—Les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers de la compagnie qui a conclu un marché avec M. Aubin pour l'introduction du gaz aubin à la Pointe-Levy:

M. M. W. W. Forrest, président, Louis Carrier, secrétaire et trésorier, Louis Fréchette, F. X. Lemieux, Ignace Gagnon, George Couture et Téléphore Carrier.

—On dit que le gouverneur doit descendre à Québec pour y résider, vers le 16 de ce mois.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Une question importante vient d'être résolue. Voulant savoir qui de la tortue ou du hibou est le plus fort, M. C. J. attacha deux de ces animaux par la patte et les fit tirer en sens contraire. La victoire est restée à la tortue. On pense que le hibou a agi par galanterie! M. C. J. n'a pas été aussi heureux avec un renard qu'il voulait mettre à sa main. A force d'être rossé le renard faillit crever. Ce qui obligea le propriétaire à le faire vendre.

Si vous croyez que ceci puisse faire suite aux deux correspondances sur le même locataire de la halle Jacques-Cartier, veuillez insérer au prochain numéro.

PETIT PERE COLLETTE.

Monsieur le rédacteur,

Bien que je ne partage point toujours l'opinion que vous émettez sur certains actes de nos hommes publics, je ne puis méconnaître que vous ayez comme tout citoyen le droit de penser et d'écrire à votre point de vue. En Canada où les rédacteurs ont pour habitude d'écrire sous anonyme, on a d'autant plus raison de se servir du droit d'écrire l'orsque comme vous, monsieur, on a le courage de signer les écrits adressés aux hommes publics. Voilà une des raisons pour laquelle vous aurez toujours, sinon mon adprobaton en toute chose, du moins mon estime. Autant je respecte un adversaire qui attaque en face ou dont on peut savoir le nom s'il écrit sous anonyme, autant je méprise celui qui est trop lâche et trop vil pour signer ou pour permettre que son nom soit livré à la personne attaquée. Une telle conduite n'a pas de nom possible. C'est pourtant le rôle que jouent constamment les polissons qui barbouillent la sous-guenille du *Courier*. Vous vous rappelez,

sans doute, que l'an dernier, le saint journal avait pris à sa remorque, le *Fantastique* journal publié par l'imprimeur Langlois. Quelque respectable qu'il fut celui qui avait le malheur de déplaire à quelqu'un de la clique du *Courier du Canada*, voyait sa vie privée trainée dans la boue sans qu'il lui fut possible de connaître les noms des auteurs de ces infamies. Heureusement que ce papier-torchon ne paraît plus parce le public en avait horreur. Une autre sous guenille du *Courier du Canada* paraît encore. Comme les poissons qui la couvrent de leur venin ne veulent point se nommer de peur d'être montrés au doigt par les gens respectables, moi en ma qualité de citoyen qui veut que la morale et le caractère privé des gens soient à l'abri de petits gredins soudoyés par des individus haut placés dans le parti ministériel, je vais faire connaître les noms de ces êtres infimes que tout honnête homme doit stigmatiser. Je dirai donc à mes compatriotes: Quand vous rencontrerez Edouard Rousseau, écuier, conseiller de ville, medecin et juge de paix; George Bertrand, son neveu; Baptiste Plamondon, cler avocat, Achille Gassard Bussière, écuier, notaire, Petrus Gauvreau fils du célèbre fabricant de ciment, Jobin sculpteur, les petits Frenette, Montambaut, Billy & méfiez-vous d'être reconnu, car si vous professez des idées libérales, si vous êtes opposés à l'administration actuelle, ils écriront ou feront écrire sur un chiffon imprimé chez Bussière, des choses qu'on ne peut lire sans sentir son cœur se soulever de dégoût. Non seulement vous mêmes, mais vos femmes, vos mères, vos sœurs seront insultés. Et tout cela pour défendre la religion et le ministère!"

Il est temps qu'on en finisse avec ces individus ou bien personne ne sera à l'abri de leurs attaques.

Je suis le dernier à vouloir du mal à ces individus bien qu'ils en aient fait beaucoup à mes amis et à moi-même, mais s'ils veulent être respectés qu'ils respectent les autres, ou l'on sera obligé de les mettre malgré eux à la raison. Dans le cas où ils s'obstineraient à ne pas vouloir se comporter en gentils hommes, je vous donnerai, prochainement si vous voulez bien me le permettre, d'autres détails intéressants sur ses bipèdes affreux et sur les bipèdes non moins affreux quoique plus haut placés qui les soutiennent.

UN AVOCAT.

Monsieur le redacteur,

Permettez moi de demander aux blagueurs qui ont empêché les déposants d'avoir justice de Prevost, Marois et compagnie il y a quelques mois, sous prétexte qu'il fallait attendre, s'ils sont toujours décidés à se moquer de nous?

UN DEPOSANT.

ANNONCES.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de front sur 80 pieds de profondeur, avec une maison en bois dessus construite; mansardes, etc. Situé à Saint Sauveur, rue Chenais, près de l'église, cet emplacement est un poste avantageux pour le commerce. Le tout est en bon état. Conditions faciles. S'adresser à M. le notaire Gauvreau, Saint Roch, rue Desfossés ou sur le lieu même au propriétaire soussigné.

JOSEPH FRASER,
Epicier.

Québec, 24 août 1859.

CHEVEUX BLANCS! CHEVEUX BLANCS! CHEVEUX BLANCS!

Le soussigné informe le public qu'un moyen d'un procédé peu couteux, convenable et hygiénique, il teint les cheveux; et il garantit que sa teinture ne fait aucun dommage à la racine des cheveux.

PIERRE COTÉ,

Rue Saint-Valier, No. 36.

Québec, 24 août 1859.

AVIS.

Deux ou trois messieurs seront reçus comme pensionnaires; et, au besoin, deux chambres, peuvent être louées pour messieurs et dames.

S'adresser au soussigné rue Saint-Nicolas No. 12, près de la porte du Palais.

GODFROY SAINT-PIERRE.

Quebec 13 juillet 1859.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de front sur 65 de profondeur, avec mur mitoyen d'environ 40 pieds de hauteur, situé sur le côté sud de la rue d'Aiguillon.

Conditions faciles. S'adresser au soussigné.

L. M. DARVEAU, N. P.

4 août 1859.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à un étage, située au faubourg Saint Roch, rue Saint Antoine, numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire.

N. MINGUY.

3 novembre, 1858.

M. DARVEAU, PROPRIETAIRE ET REDACTEUR.